**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (2015)
**Heft:** 2069

**Artikel:** L'impôt n'est pas bon à tout faire : votations du 8 mars : deux initiatives fédérales qui perdent de vue l'intérêt général
**Autor:** Delley, Jean-Daniel
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1017286

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

fédérale de 1997 concernant le blanchiment d'argent, révisée par les Chambres le 12 décembre dernier et suivie d'une nouvelle ordonnance sur le même sujet, mise en consultation il y a moins d'une semaine.

Autres révolutions, que la Suisse doit en bonne partie au courage de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf: l'adaptation aux standards internationaux par la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière (Gafi) sur le blanchiment de capitaux d'une part et, d'autre part, la préparation de l'échange automatique de renseignements fiscaux. Du coup, il ne reste plus au PLR que le sauvetage du secret bancaire helvético-suisse pour se profiler comme un authentique défenseur des libertés personnelles.

On n'ose pas penser à un *SwissLeaks* explosant à la face d'une Suisse figée dans ses convictions de coffre-fort du monde, n'ayant pour se justifier qu'une pauvre *«Convention de diligence»*, inopérante face à la tentation des profits réalisables par l'assistance à l'évasion fiscale des contribuables de toute obédience, par le consentement à la corruption mondialisée, voire par le financement d'activités criminelles et des marchés de la mort, armes et drogues.

Avec les planches à billets virtuelles qui produisent des milliards de milliards d'unités monétaires sur une simple décision de banquier central, la surveillance des mouvements d'argent, en espèces comme en titres, revêt non seulement l'importance morale qu'on lui reconnaît en principe, mais aussi une signification décisive en termes de politique économique, monétaire et financière.

Désormais, les entreprises multinationales possèdent chacune la taille et les ressources de plusieurs pays. Et elles savent mieux optimaliser leur fiscalité que bien des Etats surendettés, de surcroît souvent incapables de se procurer les moyens de survivre et de se développer.

Seule une démocratie honnête, avec un législateur responsable, un gouvernement crédible et des citoyens solidaires, est en mesure d'assurer une économie au service de la société. Cette nécessité s'impose plus que jamais.

# L'impôt n'est pas bon à tout faire

Votations du 8 mars: deux initiatives fédérales qui perdent de vue l'intérêt général

*Jean-Daniel Delley - 15 février 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27260*

Contrairement à la pomme de terre, l'impôt n'est pas bon à tout faire. Mis au service de toutes sortes de politiques, il n'atteint que rarement et mal les objectifs visés. Et souvent il engendre des inégalités de traitement incompatibles avec le principe de la capacité contributive. Les deux objets soumis au vote le 8 mars prochain l'attestent.

L'initiative des Verts libéraux tout d'abord. Quoi de plus simple et logique que d'alourdir la taxation des énergies non renouvelables afin d'en réduire la consommation? Si l'objectif est louable, le moyen pour y parvenir laisse songeur.

Supprimer la TVA, c'est priver l'Etat fédéral de sa principale source de revenus. La remplacer par un impôt sur des énergies dont on vise à tarir l'usage, c'est donc planifier une augmentation de cet impôt au rythme de la décroissance de consommation de ces énergies. Le message de ce mécanisme ne serait guère motivant pour l'usager: plus vous économisez (l'énergie), plus vous payez (l'impôt).

L'objectif premier de l'impôt est de fournir à l'Etat les moyens de son action. Ces moyens ne peuvent dépendre des comportements supposés des contribuables consommateurs. C'est pourquoi le produit d'une taxe incitative visant à influencer des comportements ne devrait pas être considéré comme une ressource financière. Sa rétrocession aux contribuables – personnes physiques et morales – vise à récompenser les comportements conformes à l'objectif visé: moins je consomme et plus ma ristourne dépasse le montant de la taxe que j'ai payée. Si le produit d'une telle taxe disparaît dans les caisses de l'Etat, l'ambiguïté de l'opération est manifeste: l'incitation annoncée ne camoufle-t-elle pas un nouvel impôt? La crédibilité et l'acceptabilité de cette taxe ne peut dès lors qu'en souffrir.

L'initiative du PDC ensuite. Exonérer fiscalement les allocations pour enfants et de formation afin d'aider les familles semble relever là aussi d'une logique élémentaire. Pourquoi l'Etat accorde-t-il l'aide d'une main (l'allocation) pour en retirer une partie de l'autre (l'impôt)? De manière générale, les exonérations fiscales fleurissent au gré de différents et multiples motifs le plus souvent très honorables: soutien à la famille, aide à l'accès à la propriété, stimulation de l'épargne par exemple.

Pourtant rien ne garantit que les déductions autorisées contribuent aux buts affirmés. Cette manière de réaliser des politiques diverses aboutit à une dilution extrême de l'impact financier, à un accès très sélectif aux possibilités de déductions et conduit à une inégalité d'imposition puisque la déduction d'un même montant réduit d'autant plus l'impôt que le revenu est élevé. C'est le constat objectif auquel aboutit l'étude commandée par DP à l'occasion de son 50e anniversaire.

La proposition du PDC ne fait pas exception: motif louable mais effets redistributifs inéquitables. Pour éviter ces distorsions, il faudrait introduire après taxation – traitement équitable en fonction de la capacité financière – un rabais d'impôt identique pour tous les contribuables concernés.

Jouer de l'impôt pour réaliser des politiques publiques est un exercice dangereux. Il permet certes de satisfaire des clientèles diverses et donne à ces dernières le sentiment erroné d'un gain. Erroné car le gain profite d'abord aux revenus élevés. Par ailleurs, la multiplication des déductions met à mal la progressivité de l'impôt, donc une imposition selon la capacité contributive.

L'impôt doit d'abord permettre à l'Etat de remplir ses tâches, à savoir développer des politiques démocratiquement débattues et régulièrement évaluées, ce que ne permet pas l'arrosage opaque par déductions fiscales.

# Marché de l'emploi: un secteur public hypertrophié?

Si l'immigration doit être freinée, Economiesuisse veut réserver la main-d'œuvre disponible au secteur privé

*Albert Tille - 13 février 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27251*

Dans le débat sur l'application de l'initiative *«contre l'immigration de masse»*, Economiesuisse s'en prend à la croissance de l'emploi dans le secteur public. L'organisation patronale demande une utilisation de la main-d'œuvre indigène en priorité par les entreprises et un gel de l'embauche par l'Etat. Les données sur lesquelles elle s'appuie sont cependant fragiles.

Elle dénonce une énorme croissance des emplois publics. Ces vingt dernières années, ils